

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ



Temporaire d'interdiction de circulation et de
Stationnement et de permission d'occupation du domaine
Public le 30 septembre 2023
Journée Portes Ouvertes 80 ans de la caserne des Pompiers

La Maire de la Commune de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière,
Vu la demande présentée par le Chef des Sapeurs-Pompiers de Bessines afin d'organiser une journée portes ouvertes le 30 septembre 2023 pour l'anniversaire des 80 ans de la Caserne des Pompiers de Bessines-sur-Gartempe,

ARRÊTE

ARTICLE I : A l'occasion de la journée portes ouvertes du 30 septembre 2023 pour l'anniversaire des 80 ans de la Caserne des Pompiers de Bessines-sur-Gartempe, **le stationnement et la circulation** seront interdits rue Jean Giraudoux, devant le Presbytère jusqu'au muret de la caserne des Pompiers de 8h00 à 19h00.

ARTICLE II : En conséquence et à titre exceptionnel, la circulation en double sens sera autorisée dans la rue Périchon Bey le 30 septembre 2023 de 8h00 à 19h00.

ARTICLE III : Les participants seront autorisés à cette occasion à occuper le domaine public situé devant la caserne des Pompiers.

ARTICLE IV : Les barrières et les panneaux correspondants seront placés par les organisateurs de la manifestation.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie.
Monsieur Le Chef de Centre des Pompiers de Bessines

Fait et arrêté à BESSINES, le 20 septembre 2023

La Maire,



Andréa BROUILLE